



## CERCLE DE VOILE DE CAZAUX-LAC

HALTE NAUTIQUE - 33260 - CAZAUX

Tel : 05.56.22.91.00 - Télécopie : 05.56.22.90.58 - E.mail : [cvcl@wanadoo.fr](mailto:cvcl@wanadoo.fr)  
- <http://cv.cazaux.free.fr>

### AVIS DE COURSE

#### DIX HUIT HEURES DE CAZAUX

Les 22 et 23 Août 2009

Lieu : Lac de Cazaux

Autorité Organisatrice : CERCLE DE VOILE DE CAZAUX LAC

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les règlements fédéraux,
- 1.3. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,

#### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C, D ou E norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> catégorie de navigation.

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière.

**Les feux de routes à main ne sont pas admis.**

- 3.2. La régata est ouverte à tous les bateaux du système à handicap HN France.
- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4. La participation aux frais d'organisation est de 35 € par bateau.

#### 4. PROGRAMME

- 4.1. Inscription : Samedi 22 Août de 9h à 14h
- 4.2. Réunion des barreurs : Samedi 22 Août à 15h
- 4.3. Jours de course :

Date	Heure	Classe(s)
22/08/09	Signal d'avertissement : 16h	Toutes
23/08/09	Fin de la course : 10h	Toutes

## **5. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course seront affichées selon la Prescription Fédérale.

## **6. PARCOURS**

Le parcours à effectuer sera explicité lors de la réunion des barreaux.

## **7. SYSTEME DE PENALITE**

**7.1.** Application la règle 44.1 (pénalité de deux tours).

**7.2. Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2**

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

## **8. CLASSEMENT**

**8.1.** Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance.

**8.2.** Système de Points a Minima de l'Annexe A.

## **9. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **10. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## **11. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.